



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale
des affaires culturelles
du Grand Est

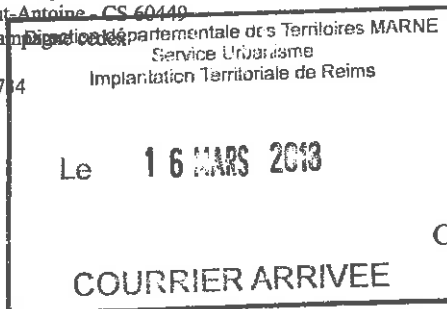
La Directrice régionale des affaires culturelles

à

Affaire suivie par : Dominique Morize
Pôle/service : Patrimoines/Service régional de l'archéologie
Tél. : 03 26 70 63 42
Courriel : dominique.morize@culture.gouv.fr
Adresse : 3 rue du faubourg Saint-Antoine - CS 60449
51037 Châlons-en-Champagne cedex

DDT de la Marne
A l'attention de M. Thierry LE MENTEC
28 boulevard Lundy
51100 Reims

N/Réf. : SRA/18/DM/AM/00074



Châlons-en-Champagne, le 12 mars 2018

OBJET : Non-prescription

PÉTITIONNAIRE : CHU de Reims

LIEU D'EXÉCUTION PROJETÉ : 45 rue Cognacq Jay – Reims (51100)

N° DE PERMIS DE CONSTRUIRE : PC 051 454 18 K0021

VU le Code de l'urbanisme ;
VU le Code de la construction et de l'habitation ;
VU le Code du patrimoine ;

J'ai l'honneur de vous informer que je n'assortis cette demande de permis de construire d'aucune prescription en matière d'archéologie.

Je me permets de vous rappeler que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie

Frédéric SÉARA

Copie à :
lguccione@chu-reims.fr